

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT AVDL - SAINT-BRIEUC LOUDEAC

Bilan d'activité 2021
Mars 2022

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF AVDL	3
2. DESCRIPTIFS DES MESURES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2021	4
a) Nombre de mesures AVDL.....	4
b) Origine de la demande	5
c) La situation familiale.....	5
d) Les âges.....	6
e) Situation logement/hébergement au démarrage de ma mesure.....	7
f) Situation logement des ménages à la fin de la mesure	8
3. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D' ACTIONS	9
4. CONCLUSION et PERSPECTIVES.....	10

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF AVDL

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- Des places de stabilisation (6places)
- Une pension de famille (30 places)
- Deux structures d'hébergement d'urgence Hybritel (54 places) et Hybiscus (26 places)
- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL) et dans l'Urgence (ASRU)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- L'intermédiation locative (IML)
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO

ADALEA gère aussi :

■ Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement vise à accorder à des publics éloignés du logement ou en passe d'en être exclu, un accompagnement social spécifique s'inscrivant dans le temps et nécessitant une technicité dont ne disposent pas les travailleurs sociaux exerçant leur activité dans le cadre des dispositifs de droit commun. Il intervient exclusivement en cas de problématiques liées à la recherche, à l'accès ou au maintien dans un logement autonome voire dans un logement provisoire au titre de l'ALT. Sont exclus des mesures AVDL les publics bénéficiant de mesures MASP, MAJ, MAESF, ASLL, curatelle, tutelle.

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement s'inscrit uniquement autour d'un des trois objectifs suivants :

- La recherche de logement
- L'accès/l'intégration dans un logement
- Le maintien dans un logement autonome

Un cahier des charges définissant les modalités de réalisation d'une mesure a été élaboré sur le département par la DDCS 22 en 2011. Des prestataires ont été désignés par la DDCS afin de mettre en œuvre ces mesures sur l'ensemble du département. Adalea assure cette prestation sur les secteurs de Saint-Brieuc et de Loudéac. Les mesures AVDL sont opérationnelles depuis le milieu de l'année 2011.

La durée des mesures a été établie à 3 mois. En fonction des situations, les mesures peuvent être renouvelées dans la limite de 12 mois.

Le bilan présenté reprend les différents items demandés par la DDETS 22 dans le cahier des charges qui est commun à l'ensemble des prestataires.

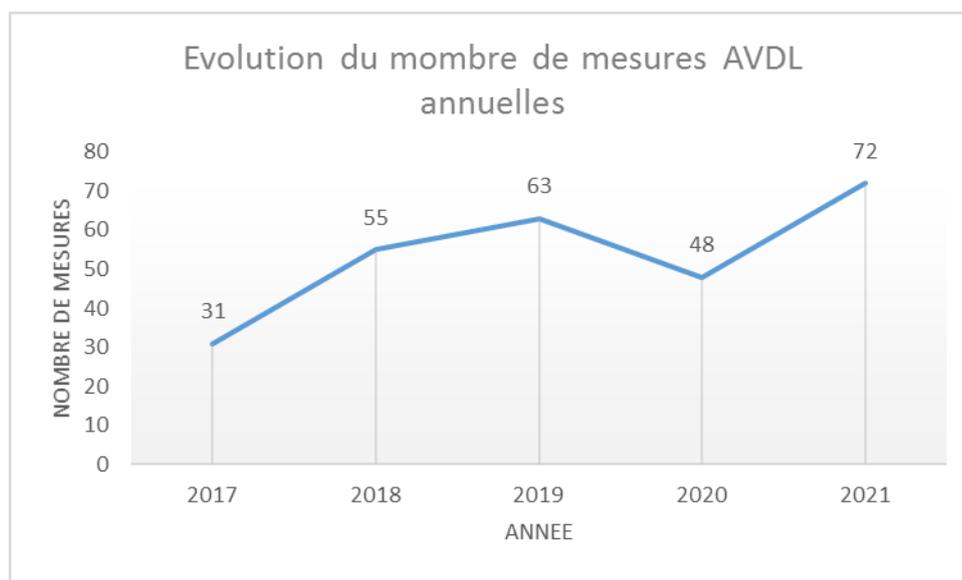
2. DESCRIPTIFS DES MESURES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2021

a) Nombre de mesures AVDL

	Nb de ménages	%
AVDL Recherche	49	69 %
AVDL Accès	20	27 %
AVDL Maintien	3	4 %
TOTAL	72	100 %

72 ménages ont été accompagnés en 2021 : 56 mesures initiales et 63 renouvellements (accords 2020 & 2021) accordés. L'augmentation par rapport à 2020 est significative car 24 ménages de plus ont été accompagnés. Selon les années et les périodes, cette inégalité dans le nombre de prescriptions demande une grande adaptabilité interne.

Pour information ci-dessous un graphique montrant le nombre de prescriptions sur ces cinq dernières années :



Dans une tendance identique aux années précédentes, en 2021, la majorité des mesures concerne la recherche de logement (69 % cette année contre 73 % en 2020) et très peu le maintien en logement (4 % cette année contre 6 % en 2020).

b) Origine de la demande

prescripteurs	Nb de ménages	%
SIAO *	1	2 %
Gestionnaires de structures d'hébergement	58	80 %
Gestionnaires de logement adapté	-	-
Travailleurs sociaux de secteur	13	18 %
CCAPEX	-	-
Commission de médiation DALO	-	-
Bailleurs sociaux	-	-
Autres	-	-
TOTAL	72	100 %

Les demandes AVDL sont principalement (à hauteur de 80 %) prescrites par les structures gestionnaires d'hébergement. Il s'agit de mesures pour les personnes en hébergement ou en sortie d'hébergement. 18 % ont été prescrites par les travailleurs sociaux de secteur. Il s'agit parfois de demandes ASLL requalifiées en AVDL.

En marge, une mesure a été prescrite par l'évaluateur SIAO de la structure Relais de saint Brieuc.

c) La situation familiale

Composition familiale	Nombre	%
Personnes isolées	44	61 %
Familles monoparentales	22	31 %
Couples sans enfant	4	6 %
couples avec enfants	2	2 %
Femmes Victimes de Violences	-	-
TOTAL	72	100 %

Nous notons, dans la lignée des années précédentes, une représentation significative des personnes isolées accompagnées dans le cadre de l'AVDL (61 % en 2021 / 58 % en 2020).

Les familles monoparentales représentent toujours une part importante des personnes accompagnées (31 % en 2021 / 33 % en 2020). Ces ménages ont souvent des besoins de soutien et relais pour trouver un équilibre au quotidien notamment en termes de garde d'enfant/mobilité/recherche d'emploi en parallèle de la recherche de logement.

Aucune femme victime de violences n'a été accompagnée en 2021, c'était déjà le cas en 2020. Nous expliquons cela par l'accompagnement développé pour les femmes victimes de violences sur l'urgence réalisé en parallèle de l'AVDL.

d) Les âges

Nombre de personnes	Nombre de personnes				Enfants
	Hommes	%	Femmes	%	
Moins de 18 ans					44
18-25 ans	3	6 %	6	17 %	
26-39 ans	17	37 %	11	31 %	
40-59 ans	22	48 %	15	43 %	
+ 60 ans	4	9 %	3	9 %	
<u>TOTAL</u>	46	100 %	35	100 %	

- Nous pouvons observer que globalement, la répartition par âge des personnes accompagnées est identique pour les hommes et pour les femmes.
- La tranche d'âge des 40-59 ans est majoritaire (43 %). Il s'agit d'une particularité de cette année 2021 pour les femmes. En effet, en 2020 c'était la tranche des 26-39 ans (52 %) qui était la plus représentée.
- En 2020 aucune personne de 18-25 ans n'avait été accompagnée. En 2021 elles sont 9.

e) Situation logement/hébergement au démarrage de la mesure

Nombre de ménages	Nombre	%
Rue	1	1 %
Hébergement Chez un Tiers (y compris Membres de la Famille)	4	6 %
Hébergement d'urgence	20	28 %
Hôtels	-	-
Place de stabilisation	1	1 %
Sortie CHRS logement parc public	13	18 %
ALT	27	38 %
Logement en sous-location, bail glissant ou non	-	-
Logement en gestion Locative Adaptée	-	-
Maison Relais & Résidence Accueil	2	3 %
Foyers Jeunes Travailleurs	-	-
Autres Foyers(RPA , Personnes handicapées)	1	1 %
Logement Autonome dans le parc public	3	4 %
Logement Autonome dans le parc privé	-	-
Hôpital / Hôpital psychiatrique	-	-
TOTAL	72	100 %

En 2021, à nouveau, nous observons une baisse des ménages en ALT au démarrage de la mesure : 38 % contre 47 % en 2020. Ce constat est à mettre en lien avec une plus grande variété de situations de logement/hébergement au démarrage de la mesure.

Des mesures à défaut ou dans l'attente de place sur d'autres dispositifs impliquent parfois des accompagnements importants qui interrogent les limites de l'AVDL, la personne ne pouvant faire avancer sa situation qu'avec un accompagnement social plus renforcé.

Les accompagnements en sortie de CHRS permettent de consolider le travail entrepris et de soutenir les personnes dans leur accès au logement autonome. C'est une transition avec l'accompagnement global dont elles ont bénéficié.

Nombre de requérants "logement" DALO	4
Sur total origine	-

En 2021, 4 recours ont été réalisés auprès de la commission de médiation pour le droit au logement. Cette augmentation est à mettre en corrélation avec le peu de logements disponibles, aussi bien dans le parc public que privé.

f) Situation logement des ménages à la fin de la mesure

			DUREE des mesures				
Logement	Nombre	% sur le nombre de dossier	Mesure 3 mois	1 renouvellement de 3 mois	2 renouvellements de 3 mois	3 renouvellements de 3 mois	6 renouvellements de 3 mois (exceptionnel)
Accès à un logement du parc locatif social	32	67%	11	6	7	7	1
accès à un logement du parc locatif privé	-	-	-	-	-	-	-
Sous location	1	2 %	1	-	-	-	-
Maison Relais/Résidence Accueil	-	-	-	-	-	-	-
Autre*	15	31.00 %	9	2	4	-	-
TOTAL	48	100 %	21	8	11	7	1

* autre : 2 CHRS, 3 toujours en ALT insertion, 5 hébergés par des tiers, 3 retour à la rue, 2 hébergements d'Urgence

De manière stable par rapport à 2020, 67 % des ménages accompagnés en 2021 sont en logement autonome à la sortie de l'accompagnement. Aucun accès à un logement du parc locatif privé n'est à noter. Cette donnée est symptomatique de la saturation du parc locatif. Nous craignons de réelles difficultés pour l'année à venir car les bailleurs sociaux pointent eux aussi une saturation de leur parc de logement en fin d'année 2021 et peu de mouvements. L'outil capacité à habiter reste un support intéressant de travail partenarial avec les bailleurs sociaux.

On observe une augmentation de la durée d'accompagnement puisqu'en 2020 seuls 3 accompagnements de plus de 9 mois étaient à noter alors qu'en 2021 nous en atteignons 8.

3. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D'ACTIONS

Axes de progrès identifiés en 2020	Réalizations au 31.12.2021	Perspectives 2022
<p>Le fonctionnement de l'AVDL va être retravaillé en 2021 de par le lancement de l'appel à projet Accompagnement Vers et Dans le Logement lancé par la Région Bretagne et l'ARO Bretagne.</p>	<p>Groupement AVDL 22 retenu dans le cadre de l'Appel à Projet FNAVDL. 3 types de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AVDL Evaluation - AVDL Renforcée - AVDL Socle 	<p>Développer et adapter nos moyens d'accompagnement auprès des publics : Actualiser et harmoniser nos outils d'accompagnement</p>
		<p>Spécialiser l'équipe en matière d'accompagnement budgétaire et au logement : Développer des formations plus spécialisantes pour l'équipe à travers le groupement et en interne via le plan de formation. Veiller de manière collective à l'actualité et partager l'information de manière régulière en interne</p>
		<p>Utiliser le nouveau nom pour l'équipe de la boutique logement : SABL (Service d'Accompagnement au Budget et au Logement)</p>



4. CONCLUSION et PERSPECTIVES

Le fonctionnement de l'AVDL a été retravaillé en début d'année 2021 avec la parution de l'appel à projet Accompagnement Vers et Dans le Logement lancé par la région Bretagne. A cette fin, sous l'égide du SIAO le groupement FNAVDL22 a été constitué. Une convention a également été signée entre le groupement et les bailleurs sociaux. En effet, la spécificité de cet appel à projet est que dorénavant dans le cadre du FNAVDL, les bailleurs sociaux disposent du tiers de l'enveloppe budgétaire.

Le groupement AVDL 22 a reçu une réponse favorable. Il est composé des associations exerçant, de manière historique, les mesures AVDL sur le département : AMISEP, Maison de l'Argoat, Noz-Deiz, Penthièvre Actions et Adalea.

Trois mesures seront ainsi exercées :

- AVDL évaluation
- AVDL socle
- AVDL renforcé

L'objectif principal de cette mesure est l'accès ou le maintien dans le logement des publics pour qui les mesures sont prescrites et/ou suite à une évaluation d'orienter la personne vers la mesure ad hoc correspondante.